

ADRESSE POSTALE : CNEEA c/o C. Marie-Castanet Présidente - 8, Blvd des pêches - 13008 Marseille
TEL 06 30 79 73 55 / **FAX** 095 717 14 04 / **email :** contact@cneea.fr
 Association loi 1901. Siret 439 740 556 00022. APE 913E, Siège social : 13, escalier des Ulis - 91400 Orsay

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 06 Décembre 2008, Le MAS, 10-18 rue des terres au curé, 75 013 Paris 14H-18H

1 - PV, document de synthèse

Étaient présents et/ou avaient donné pouvoir pour les représenter des adhérents exerçant dans les écoles d' :

Aix-en-Provence, Angers, Angoulême, Biarritz/Bayonne, Brest, Clermont Ferrand, Dunkerque, Grenoble, Le Mans, Lyon, Metz, Marseille, Nantes, Orléans, Ensba Paris, Valence, Cergy, Paris, Perpignan, Rouen, Rueil-Malmaison, Strasbourg, Tours.

 Le quorum est atteint.

 Madame Cécile MARIE-CASTANET ouvre la séance à 14h. Les membres du bureau abordent les points inscrits à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Remarques sur le compte-rendu de la dernière AG
2. Examen des comptes et rapport financier (Vote)
3. Présentation du Budget prévisionnel 2009 (Vote)
4. Rapport d'activités pour l'année 2008.
5. Élection du bureau. (Vote)
6. Pourquoi la CNEEA ? Comment faire vivre l'association ? (campagne d'adhésion 2009, le bureau et les correspondants..), Quelles stratégies d'informations ? (réunions en régions, les nouveaux bulletins, le nouveau blog...)

Débat

7. Le point sur le dossier des statuts des enseignants. Le rôle de la Cneea (sénat, assemblée nationale..). Dossier enterré ?

Débat

8. Rueil-Malmaison, une école qui ferme ? Et les autres ?

9. Le point sur les statuts des établissements.

Projets en cours et la situation en région. Une époque révolue...

Débat et tour de table des situations locales

10. Le point sur les textes et les réunions avec la DAP (décrets et arrêtés, campagne d'évaluation par l'AERES..). Évaluation ou évacuation ?

Débat

11. Programme d'actions de la CNEEA

Débat

12. Questions diverses

Première partie de l'AG : Bilan moral et financier 2008

Distribution du rapport d'activités 2008 (consultable en ligne) où apparaissent les activités de la CNEEA, préparation de dossiers, réunions à Paris et en région, réalisation des bulletins trimestriels, création du blog....

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Un dossier qui a été longtemps porté par la CNEEA a cette année atteint un point important dans le « combat » qui dure depuis bientôt 6 ans (décrets du 23 décembre 2002).

Un projet de réforme de la filière culturelle de la fonction publique territoriale a été votée le 20/02/08. Ce projet voté par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (consultable sur le blog : rubrique statut des personnels) trouve une solution pour faire

évoluer le statut des professeurs d'enseignement artistique vers le A+, et rétablir ainsi la parité entre les territoriaux et les nationaux.

Cependant l'application de projet dépend aujourd'hui de la parution de décrets par le ministère de l'intérieur.

Seul un rapport de force important (adhésion massive, mobilisation des enseignants des écoles et de l'ANDEA) permettra de rendre effective sa promulgation.

Cette attente n'est pas sans danger ; la constitution des EPCC et le découpage d'une nouvelle carte des écoles, si cela devait se faire avant la révision des statuts des enseignants, entraîneraient de fait le risque de ne voir jamais aboutir les changements statutaires pour l'ensemble des personnels enseignants.

Ce risque de division ne doit pas être pris à la légère.

Ce serait aussi la porte ouverte pour des négociations au cas par cas, arrangement non statutaires, sans pérennité, et portes ouvertes vers la précarisation de notre statut au lieu de travailler à son évolution comme cela a été inscrit dans les décrets de 2002 pour les Nationales.

Il est donc redit l'exigence impérieuse de négocier une modification statutaire avec parution de décrets pour l'ensemble des personnels titulaires avant toute acceptation de « mutation » sur un éventuel EPCC.

Nous devons adopter une position commune à tenir si nous voulons voir paraître ces décrets qui depuis 6 ans ne sont toujours pas parus. Le ministère dans son projet de lettre de cadrage indique que c'est en cours... certes à la CNEEA, nous faisons tout pour ... mais du côté de l'État rien n'est moins sûr en ce qui concerne la volonté de le faire aboutir avant d'avoir classer et habilité un certain nombre d'écoles.

Depuis le vote du 20 février 2002, nous n'avons aucune nouvelle concrète sur l'avancée de ce dossier.

Dominique Pautre, trésorier, présente le **bilan financier**.

Il constate une progression des cotisations par rapport à 2007 (122 adhérents), ...mais insuffisant encore pour donner un véritable poids au collectif dans cette période vitale pour beaucoup d'écoles.

Nécessité d'adhésions nombreuses en 2009 et de relais dans les écoles.

L'équilibre recettes/dépenses a été assuré pour l'année écoulée (tenant compte de la promesse de versement de la subvention 2008 de l'État non encore perçue à ce jour). Il est nécessaire de recevoir la subvention de l'État pour atteindre à l'équilibre.

Le budget prévisionnel reprend le même schéma. Nous prévoyons de demander la même subvention au Ministère pour 2009.

Quitus est donné à l'unanimité à la présentation des comptes.

Le bilan financier est exposé et voté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est présenté et voté à l'unanimité

Dominique Pautre annonce qu'il ne se représentera pas au poste de trésorier.

Plusieurs personnes remercient le trésorier sortant pour le soin qu'il a pris à sa tâche pendant les 4 dernières années.

Dominique Pautre, Jeanne Lambert-Cabrejo et Patrice Carré, sont sortants.

Appel est fait à de **nouvelles candidatures** : R. Kerdreux (Marseille), A. Latimier (Strasbourg) et P. De Maheas (Rueil).

L'élection du nouveau bureau est reportée en fin de séance, après les débats et éclaircissements des positions de la Cneea, il est élu à l'unanimité :

Le bureau de la CNEEA élu lors de l'Assemblée générale du samedi 6 décembre 2008 est composé ainsi :

Présidente : Cécile Marie (*Docteur en philosophie et critique d'art / PEA, École Supérieure des Beaux Arts de Marseille*)

Vice-président : Michel Gellard (*Psychosociologue / PEA, École Régionale des Beaux Arts de Nantes*)

Secrétaire : Pierre Paliard (*Docteur en Histoire de l'art / PEA, École Supérieure d'Aix-en-Provence*)

Trésorier : Ronan Kerdreux (*Designer / PEA, École Supérieure des Beaux arts de Marseille*)

Secrétaires adjoint(e)s : Annie Latimier (*PEA, Ecole Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg*), Pierre de Mahéas (*PEA, Ecole Supérieure d'Arts de Rueil-Malmaison*), Janine Laffargue (*Bibliothécaire, École Européenne Supérieure de l'Image, site d'Angoulême*), Hélène Mugot (*Artiste / PEA à l'École Supérieure des Beaux Arts d'Angers*)

Deuxième partie de l'AG, échanges autour des EPCC, point sur les écoles et orientations de travail de la CNEEA.

SYNTHESE

- Une lettre de cadrage sur les EPCC adressée aux préfets et aux DRAC a été annoncée par Olivier Kaepelin lors d'une réunion à la DAP le 16 octobre dernier

Des informations circulent officieusement : l'état serait favorable au regroupement territorial des écoles (multiplication de postes administratifs ? ou un seul établissement maître ?) et les EPCC habilités devront avoir pour vocation principale l'enseignement supérieur; le nombre d'étudiants ne devrait pas être inférieur à moins de 250; chaque EPCC devra avoir une politique internationale significative et des enseignements adossés à la Recherche (d'un point de vue universitaire ?); l'état ne participerait au financement que d'un seul EPCC par région (15 établissements en France ???).

- Quelques remarques : Certaines régions font pression pour une "professionnalisation" des enseignements (pourtant les régions n'ont jusqu'à présent pas de compétence pour l'enseignement supérieur !); le serpent de mer des « pôles d'excellence » semble refaire surface (mutualisation, rationalisation, spécialisation...); de plus en plus on voit se profiler, au niveau européen, une notation des établissements en fonction de « l'employabilité » des diplômés; les EPCC fonctionneront sur plans quadriennaux sans assurance de pérennité...

- Il a été longuement discuté de la situation de l'école de Rueil, actuellement entre une fermeture graduelle ou une « délocalisation » en Île-de-France.

- Par ailleurs chaque école a exposé sa situation. Il ressort que la majorité est fortement soutenue par sa municipalité ou communauté de communes.

- le prochain bulletin de la CNEEA publiera un point sur les situations de chaque école. Nous sommes tous sollicités pour rédiger un bilan sur la situation actuelle de notre établissement.

- La CNEEA propose que chaque équipe interroge les décideurs sur le statut futur des personnels dans l'EPCC et de s'opposer à la signature des nouveaux contrats tant que la réforme de la filière culturelle de la fonction publique territoriale n'est pas promulguée.

- Appel à adhérer largement à la CNEEA

Discussion générale détaillée

Quelques remarques sur les différentes écoles représentées ;

Rueil ; l'école de Rueil est issue d'une prépa. Habilitée à délivrer le DNAP en 2002. Plusieurs participants questionnent les orientations de la direction. Crédits en baisse. La DAP joue une position attentiste. En juin 2008 la Mairie de Rueil annonce son désengagement pour des raisons financières. La règle veut que les élèves recrutés soient conduits jusqu'au diplôme. Il n'y a guère de temps pour envisager d'autres solutions. Il est demandé aux enseignants de proposer un projet innovant et ouvrant à des filières professionnalisantes. Tout en prospectant pour trouver un autre lieu pour l'école.

La question de la professionnalisation est reprise par Dominique Pautre à propos du **Nord Pas de Calais** ; la Région fait une pression importante pour que le caractère expérimental des pratiques soit abandonné au profit de formations professionnelles mieux établies. Harmonisation selon lui revient en fait à normalisation.

Biarritz : fonctionne au ralenti. Financement assuré pour 3 ans.

La constitution d'EPCC ouvre le champ à des négociations et des rebondissements imprévus.

Valence semble s'ouvrir à une négociation avec **Grenoble** après avoir pris connaissance du seul préconisé de 250 élèves. EPCC multitisite avec un directeur général et des directeurs de site ? Bernard Carlier, professeur à Valence, confirme l'étude d'un rapprochement avec Grenoble. Cependant, de part et d'autre, les équipes pédagogiques n'ont pas pour l'heure, d'informations précises sur l'avancée de ces contacts et la réflexion qu'il est nécessaire de mettre en chantier

Angoulême et **Poitiers** sont en GIP financé à 41% par l'Etat. Veulent transformer cela en EPCC avant Juillet. Partage de compétences renforcé avec BD à Angoulême et pôle numérique à Poitiers.

Angers affine ses filières; vers le cinéma documentaire (com), vers le traitement du paysage (design d'espace). Soutien de la Mairie pour un EPCC. Contacts en cours avec **Le Mans** et **Tours** non sans difficultés.

Nantes fait cavalier seul dans le cadre d'un Campus des Arts (avec éventuellement la prépa de **Saint Nazaire**, la médiathèque, voire le musée de l'imprimerie...).L'école reste généraliste mais se prépare à prolonger ses masters pro (tel un master d'éco design en partenariat avec l'université et l'école d'architecture)

Toutes ces nouvelles ne font que pointer l'absence de dialogue véridique entre les différents acteurs (Ministère, Directeurs, enseignants, élus) de cette vaste recomposition du paysage des écoles d'art. On perçoit à travers ces témoignages l'élaboration de stratégies locales impliquant de manières très diverses les partenaires intéressés. Le niveau régional apparaît bien comme étant essentiel dans la concertation et l'invention de solutions nouvelles. Faudrait-il porter l'effort de la CNEEA à cette échelle ?

Par ailleurs les participants regrettent que les directeurs dans la majorité des cas ne jouent pas le jeu de la collégialité, ne communiquent pas de manière égale pour tous, contournent quelquefois de fait les instances de gouvernance collégiale ce qui est extrêmement archaïque et contradictoire avec les enjeux, pratiques et culture de l'enseignement supérieur.

Les informations recueillies lors de cette assemblée convergent : l'injonction faite aux écoles d'arts de se constituer en EPCC semble être l'occasion rêvée et programmée par le gouvernement via la DAP d'opérer une « sélection naturelle » des écoles d'arts en France, pour

ne garder qu'un réseau concentré d'établissements moins nombreux et de taille plus importante.

Ce constat est important, car une cartographie de l'enseignement artistique est en train d'être complètement redessinée au détriment de la diversité de l'enseignement fait dans les 49 écoles territoriales, dont ne subsisterait qu'un nombre avoisinant la quinzaine, les autres étant vouées à disparaître ou à devenir des satellites dépourvus d'autonomie.

À partir de 2010, les écoles qui n'auront pas opéré leur transformation dans le sens préconisé pourraient être en situation de se voir retirer tout soutien au sens financier mais aussi et surtout en termes d'aptitude à délivrer un diplôme reconnu. Dans ce contexte même des municipalités soutenant leur école et activement engagées dans la construction d'EPCC pourraient être saisies par le doute, et amenées à se retirer du jeu.

On attend pour début janvier le premier rapport de l'AERES concernant la validation de l'équivalence master du DNSEP, à partir de l'évaluation d'un échantillon de 7 écoles choisies par les services de la DAP : six territoriales (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Clermont-Ferrand et Annecy) et une nationale (Nice).

Les premières informations donnent à penser que le fonctionnement actuel de la commission d'évaluation des formations de l'AERES, composée de huit personnes est purement formel.

La modification du protocole de visite et la suppression de la réunion de travail à huis clos avec les enseignants en dit long sur la volonté de cette instance à les tenir écartés des décisions. Des enseignants de Bordeaux témoignent ainsi du déroulement de la commission d'évaluation des formations dans leur école : arrivée de la commission vers 12 h, déjeuner puis présentation d'un quart d'heure par le directeur, rencontre à huis-clos avec les étudiants, à 18h tout le monde était dans le train, fin de la mission.

Dès la sortie du décret devant résulter de cette mission, seules les écoles nationales et les EPCC seront susceptibles d'être habilitées à délivrer un diplôme européen.

Pour ce qui est de l'**habilitation des écoles**, les réunions se succèdent depuis deux ans à la DAP sans résultat ; par défaut, ce rôle reviendra sans doute à la commission d'habilitation des établissements de l'AERES, qui se chargera de l'évaluation et de l'habilitation de chaque école ; les jugements dépendront principalement d'une analyse poussée des *dossiers* (par opposition à l'enquête sur le terrain), incluant "territoire" d'enseignement, références étudiées dans chaque cours, C.V. des enseignants jugés selon leur formation et le nombre d'expositions, de conférences ou de publications, l'adossément à la recherche, les modalités de gouvernance, la politique internationale...

La compétence de cette commission, ses procédures et la validité de principe de ses critères sont largement sujettes à caution¹.

La spécificité de l'enseignement artistique, malgré les déclarations d'intentions, est de moins en moins prise en compte, du fait de l'effet normalisateur des exigences de l'harmonisation européenne d'une part, des modalités d'évaluation déjà mentionnées d'autre part, qui insistent surtout sur la lisibilité des programmes et leur adéquation à une grille de critères prédéterminés, la dimension nécessairement empirique des expériences innovantes étant de plus en plus difficile à prendre en compte dans des cadres aussi rigides et technocratiques.

Il arrive déjà aujourd'hui que des recrutements d'enseignants se fassent sans professionnel de l'art dans le jury ; il n'y a d'ailleurs plus d'artistes à la DAP.

¹ cf. à ce propos l'article « Comment devenir un bon chercheur » en dernière page du *Monde Diplomatique* de décembre. Cf. aussi le site « sauvons la recherche » qui appelle à cesser les expertises de l'AERES, étant donné les modalités

En réalité, « l'harmonisation » des écoles et des diplômes est un remaniement en profondeur de l'enseignement artistique en France. Pour satisfaire les différentes instances qui financent les EPCC (comme la région qui a les compétences de la formation continue, sans même parler des partenaires privés) les pédagogies devront répondre à des critères précis en termes de *débouché professionnel*. Les différents témoignages font état de la même pression, voire injonction dans ce sens, subie déjà par les écoles. Le directeur ou la directrice de l'EPCC sera avant tout un gestionnaire à qui chaque directeur ou directrice de site devra rendre des comptes. Pour garantir la qualité de l'enseignement, un lien sera fait explicitement entre la formation des professeurs et l'"employabilité des étudiants" (voir site en anglais Leonardo/ charte d'Erasmus pour constater la logique européenne qui est de jauger ainsi l'employabilité des étudiants). Certains souhaitent même un classement des écoles d'art, avec l'idée déjà mise en relief dans les universités de la création de pôles d'excellence.

Il faut savoir de plus que constituer un EPCC ne garantit pas une pérennité à l'école. Elle verra sa légitimité interrogée tous les 4 ans. Avec le passage de la régie directe à l'EPCC, les écoles vont désormais dépendre des politiques territoriales locales et peuvent être fragilisés dans leur financement : les financeurs pourront certes s'engager sur un temps limité mais aussi se retirer..

L'EPCC est un outil de gestion prévue initialement pour des structures ayant des recettes ; la régie directe ayant une compétence enseignement culture n'a pas vocation juridiquement à être transformée en EPCC. Mais l'Etat fait la sourde oreille et continue à prôner ce modèle comme seule issue. A-t-on vraiment la certitude que d'autres modèles ne seraient pas acceptables ? l'EPCC est-il une fatalité ?

A l'heure où les écoles territoriales se regroupent en EPCC, le statut des enseignants n'a pas été régularisé. Nous savons (voir le dernier bulletin de la CNEEA et l'entretien avec une juriste) que le transfert des agents à l'EPCC va se jouer au cas par cas en fonction du bon vouloir du directeur qui peut les recruter mais qui n'en a pas l'obligation. Il est essentiel que les enseignants des écoles territoriales négocient avant même le passage en EPCC une homogénéisation de leur statut avec ceux de leurs collègues des écoles nationales et donc refuser toute participation à un EPCC avant que l'assurance ne leur soit donnée que la totalité du corps professoral verra son statut réajusté ?

Dès que l'EPCC sera réalisé, il sera définitivement trop tard. Un appel à la mobilisation dans le sens de cette revendication va être lancé par la CNEEA auprès de toutes les écoles territoriales. De façon générale, l'unanimité s'est faite sur la nécessité urgente d'une mobilisation globale des enseignants d'écoles d'arts en vue de défendre, tardivement mais fermement, non seulement leurs postes mais la pérennité d'un enseignement supérieur artistique non remanié et mutilé sur des bases technocratiques et idéologiques, sans concertation aucune avec les personnels compétents.

L'assemblée s'est inquiétée de la dépendance accrue envers les politiques territoriales locales qui résultera du nouveau statut des établissements, ainsi que des effets normalisateurs des directives européennes qui encadrent tout le dispositif.

Les membres les plus anciens de la CNEEA ont souligné la difficulté habituelle de mobiliser artistes et enseignants au-delà de leurs intérêts immédiats. Ces questions doivent pourtant être soulevées publiquement, d'une façon suffisamment visible pour alerter l'opinion.

La parution prochaine d'un dossier important sur les écoles d'art dans *Télérama* a été évoquée et doit retenir notre attention, nous devons absolument nous efforcer d'y introduire nos questions ; il semblerait que la volonté des auteurs soit pour l'instant de montrer que tout va bien !?

Compte-rendu, validé par la CNEEA, établi à partir des différentes contributions des membres présents et du bureau. Merci à tous ceux qui ont participé. La séance est levée à 18h.

Pistes de réflexion et de travail pour les mois à venir :

SAUVONS L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUPÉRIEUR PUBLIC

Dans le contexte actuel de réforme des écoles supérieures d'art et plus largement de l'état de la Culture en France et de l'enseignement artistique, la CNEEA affirme que si la situation actuelle et les projets de loi en cours ne font pas l'objet d'une MOBILISATION de la part des acteurs et publics concernés, nous assisterons sans rien dire à la précarisation du système d'enseignement artistique supérieur et à une dissolution de ce qui en fait sa singularité.

Les phases de concertation depuis plus de 6 ans, n'empêchent nullement la machine à compresser de suivre sa feuille de route...les RGPP de s'imposer... les écoles de fermer... les budgets de stagner etc.

L'injonction faite aux 49 écoles territoriales supérieures d'arts de se constituer en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) semble être l'occasion rêvée et programmée par le gouvernement d'opérer sous couvert « d'harmonisation européenne » une « évaluation-évacuation » des écoles d'arts en France, pour ne garder qu'un réseau concentré d'établissement moins nombreux et de taille plus importante.

Après s'être attaqué à la disparition des structures de proximité, après avoir supprimé des structures sociales qui aujourd'hui font cruellement défaut, l'État s'attelle maintenant au démantèlement du maillage artistique et culturel du territoire.

Ce constat est important, car une cartographie de l'enseignement artistique est en train d'être complètement redessinée au détriment de la diversité de l'enseignement fait dans les 49 écoles territoriales. Sous couvert de cohérence ou de parcours de lisibilité, c'est en fait un véritable modèle de pensée et d'enseignement qui est visé. L'idée des pôles d'excellence est de retour, avec les seuls enjeux économiques pour horizon (feuille de route bis), au détriment des véritables enjeux artistiques et culturels en termes de formation, de création et de recherche dans les 49 collectivités concernées.

En réalité, « l'harmonisation » des écoles et des diplômes est un remaniement en profondeur de l'enseignement artistique en France. Pour satisfaire les différentes instances qui financeront les EPCC (comme la région qui a les compétences de la formation continue, sans même parler des partenaires privés) les pédagogies devront répondre à des critères précis en termes de débouché professionnel. Les différents témoignages font état de la même pression, voire injonction dans ce sens, subie déjà par les écoles.

Le directeur ou la directrice de l'EPCC sera avant tout un gestionnaire à qui chaque directeur ou directrice de site devra rendre des comptes. Pour garantir la qualité de l'enseignement, un lien sera fait explicitement entre la formation des professeurs et l'"employabilité des étudiants" (voir site en anglais Leonardo/ charte d'Erasmus pour constater la logique européenne qui est de jauger ainsi l'employabilité des étudiants). Certains souhaitent même un classement des écoles d'art, comme c'est le cas pour les écoles ... de commerce.

Enfin, au moment où les écoles territoriales sont contraintes de se regrouper en EPCC, le statut des enseignants n'a pas été régularisé, malgré le vote du CSFPT du 20 février dernier sur la réforme de la filière culturelle dans la Fonction publique territoriale.

La CNEEA réunie en assemblée générale le 6 décembre 2008 s'est donc inquiétée du risque de dépendance accrue envers les politiques territoriales locales qui résultera du nouveau statut des établissements, ainsi que des effets normalisateurs des directives européennes qui encadrent tout le dispositif.

L'unanimité s'est faite sur la nécessité urgente d'une mobilisation globale des enseignants d'écoles d'arts en vue de défendre, tardivement mais fermement, non seulement leurs postes mais la pérennité d'un enseignement supérieur artistique non remanié et mutilé sur des bases technocratiques et idéologiques, sans concertation aucune avec les personnels compétents.

1- OPPOSITION AU PROJET DE LETTRE DE CADRAGE du MCC QUI SE FAIT SANS TENIR COMPTE DES REUNIONS DE CONCERTATION ET QUI PARTICIPE AUX POLITIQUES DE DEMANTELEMENT DE L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE DANS LES COLLECTIVITES

2- OPPOSITION A LA SIGNATURE DES TRANSFERTS VERS UN EPCC (MUTATIONS, DETACHEMENTS..) TANT QUE LA REFORME DU STATUT DES ENSEIGNANTS DES ECOLES TERRITORIALES N'EST PAS PROMULGUEE.

3- EXIGENCE DE MISE EN PLACE DE MODALITES DE GOUVERNANCES DEMOCRATIQUES ET COLLEGIALES DANS LES ECOLES COMME C'EST LE CAS DANS L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

4. METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR UNE MOBILISATION. AGIR DANS LES MEDIAS..

5. CAMPAGNE D ADHESION MASSIVE A LA CNEEA

Le sort de chaque établissement, pris en tenaille entre les intérêts locaux et gouvernementaux se jouera séparément et silencieusement. Il faut donc que chacun d'entre nous se tienne informé des conséquences prévisibles des remaniements en cours sur son contrat, sur l'identité de son école, sur la nature et les objectifs de son propre enseignement.

Mais pour qu'un seul se fasse entendre, il faut que nous soyons une multitude. Si quelques voix isolées s'égosillent dans les couloirs des ministères, seul l'écho leur répondra.

Or, justement, la CNEEA est une COORDINATION. Il faut que chaque enseignant, technicien, bibliothécaire, assistant d'enseignement y adhère pour qu'on puisse lutter ensemble contre le morcellement des écoles, et ne pas être soumis à des impératifs technocratiques qui décident à notre place et ont pour mot d'ordre la création de pôles d'excellence et d'employabilité, remaquillés en «EPCC d'au moins 250 à 600 étudiants » comme l'indique le projet de lettre de cadrage à l'attention des DRAC et préfets.....

La prochaine réunion de travail aura lieu à Paris, le vendredi 9 janvier de 14H à 17H. Elle se tiendra avec l'ANDEA et aura pour objet le projet de « lettre de cadrage »

Vous êtes conviés à cette réunion.

Pour plus de renseignements, merci de nous contacter.

ADRESSE POSTALE : CNEEA c/o Cécile Marie-Castanet Présidente - 8, Blvd des pêches - 13008 Marseille
TEL 06 30 79 73 55 / FAX 095 717 14 04 / email : contact@cneea.fr
Association loi 1901. Siret 439 740 556 00022. APE 913E, Siège social : 13, escalier des Ulis - 91400 Orsay